

Séance
spéciale 21
juin 2010

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU VINGT ET UNIÈME
(21^{ième}) JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MIL DIX (2010) À COMPTER DE
20 HEURES 30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-
VILLE A MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3,
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal.

Aucun contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel cadre de la Ville, à savoir messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, ainsi qu'Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Sont aussi présents, madame Sonia Lévesque, du journal L'Information, de même que messieurs Roger Boudreau, du journal L'Avantage, et Daniel Ménard, de la Télévision de La Mitis.

10.06.439

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire, Jean Bélanger, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et tous reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

10.06.440

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Décision du conseil quant au règlement d'emprunt 2010-1231 relatif au dossier de la restauration du Château Landry (Villa des Marguerites).

4. Autorisation d'un paiement à la municipalité de Sainte-Flavie pour la compensation de l'annexion de l'Institut Maurice-Lamontagne.
5. Ratification d'autorisation de paiement des frais de déplacement de Madame Kédina Fleury-Samson pour une rencontre de l'UMQ.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6. Correction à la résolution 10.03.167 concernant la vente d'un terrain.
7. Adjudication d'un contrat pour l'installation d'éclairage de l'affiche promotionnelle de la Ville de Mont-Joli.
8. Autorisation de réservation d'un espace pour l'installation d'une affiche promotionnelle.
9. Ratification d'un mandat à monsieur Nelson Banville, arpenteur géomètre, pour la réalisation d'un plan d'implantation de la Gare de Rivière-Blanche et d'un bâtiment sanitaire.
10. Adjudication d'un mandat à monsieur Claude Vézina, arpenteur géomètre, pour une subdivision cadastrale dans le dossier de résidence supervisée en santé mentale.
11. Engagement de la Ville de Mont-Joli à ne pas aménager d'accès entre les rues Henri-Rouleau et/ou Bertrand.
12. Autorisation de vente d'un terrain du site d'arrivée de l'autoroute 20 à 9212-6010 QUÉBEC INC. (Gestion RPRF).
13. Autorisation de participation au Colloque annuel de la Fondation Rues principales.

FINANCES

14. Autorisation de paiement pour un estimé préliminaire de l'aménagement intérieur du Château Landry (Villa des Marguerites).
15. Autorisation de paiement pour les plans et devis relatif à la réfection de l'enveloppe extérieure du Château Landry (Villa des Marguerites).
16. Adjudication d'un mandat de services professionnels pour l'estimation des coûts d'aménagement intérieur en mécanique et électricité pour le Château Landry (Villa des Marguerites).
17. Renouvellement de la protection d'assurance pour les frais juridiques.
18. Autorisation de versement de dons par la Ville de Mont-Joli.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

19. Autorisation de compensation pour surcroît de responsabilités.
20. Nomination d'un adjoint au directeur général.
21. Ratification d'embauche de personnel surnuméraire au service des travaux publics.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

22. Modification de la vitesse permise sur l'avenue Sanatorium.
23. Autorisation d'embauche au service de sécurité incendie de la Région de Mont-Joli.

TRAVAUX PUBLICS

24. Autorisation de paiement pour les plans et devis de la zone touristique à l'arrivée de l'autoroute 20.
25. Autorisation de paiement pour les plans et devis de la zone commerciale à l'arrivée de l'autoroute 20.
26. Adjudication d'un contrat pour la conception et la réalisation des panneaux de signalisation pour la zone aéroportuaire.
27. Autorisation de remplacement d'une rampe à la Salle Père-André-Boutin.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

28. Assemblée publique de consultation relative au second projet de Règlement 2010-1241 modifiant le règlement de zonage 2009-1210 de la Ville de Mont-Joli afin d'abaisser la densité d'occupation dans la zone 242 ainsi que d'ajouter la classe d'usages « habitation en commun » dans la zone 508 (MTF).
29. Adoption du second projet de règlement 2010-1241 modifiant le règlement de zonage 2009-1210 de la Ville de MONT-JOLI afin d'abaisser la densité d'occupation dans la zone 242 ainsi que d'ajouter la classe d'usages « habitation en commun » dans la zone 508 (MTF).
30. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Mont-Joli.
31. Adjudication d'un mandat de services professionnels à Asselin & Asselin dans le cadre de la rénovation cadastrale, phase 2.
32. Adjudication de mandats de services professionnels pour la rédaction des actes notariés dans le cadre de la rénovation cadastrale, phase 2.
33. Appui à l'industrie sylvicole régionale.

AFFAIRES NOUVELLES

34. Appui à l'industrie sylvicole régionale.
35. Autorisation de participation financière à l'installation d'une clôture au parc industriel Aéroportuaire Pierre-DeBané.
36. Approbation d'un protocole d'entente entre le Groupe Lechasseur ltée et la Ville de Mont-Joli pour la tenue du Festi-Drag 2010.
37. Période de questions.
38. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

10.06.441 DÉCISION DU CONSEIL QUANT AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2010-1231 RELATIF AU DOSSIER DE LA RESTAURATION DU CHÂTEAU LANDRY (VILLA DES MARGUERITES)

CONSIDÉRANT QUE le présent conseil a adopté le règlement d'emprunt 2010-1231 relatif au projet de restauration du Château Landry (Villa des Marguerites) lors de la séance ordinaire du lundi 6 avril 2010;

CONSIDÉRANT QU'une tenue de registre a eu lieu le mardi 20 avril 2010 conformément à la procédure d'adoption d'un règlement d'emprunt et qu'un nombre supérieur au minimum requis de 500 personnes habiles à voter ont signé ledit registre;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de la procédure de tenue de registre place les membres du conseil face à deux (2) options à savoir la tenue d'un référendum ou le retrait du règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est sensible à la position exprimée par la population à l'occasion de cet exercice démocratique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli accorde une grande importance au caractère rassembleur des projets de développement qu'elle met de l'avant;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que le conseil retire le règlement d'emprunt 2010-1231 relatif aux travaux de rénovation du Château Landry (Villa des Marguerites).

10.06.442 AUTORISATION D'UN PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE POUR LA COMPENSATION DE L'ANNEXION DE L'INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE

CONSIDÉRANT le projet de Loi 268 adopté le 19 décembre 1986;

CONSIDÉRANT la compensation tenant lieu de taxes reçue du Gouvernement fédéral pour l'Institut-Maurice-Lamontagne en juin 2010 au montant de 233 476,29 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit rembourser 30% de ladite compensation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement d'un montant de 70 042,89 \$ à la municipalité de Sainte-Flavie en compensation pour l'annexion du territoire de l'Institut Maurice-Lamontagne.

10.06.443 RATIFICATION D'AUTORISATION DE PAIEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MADAME KÉDINA FLEURY-SAMSON POUR UNE RENCONTRE DE L'UMQ

CONSIDÉRANT QUE la conseillère du district 3, madame Kédina Fleury-Samson, fait partie de la Commission « Jeunes et démocratie » de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT QUE cette commission tenait une rencontre à Montréal le 18 juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'hébergement et de restauration étaient assumés par la commission;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de ratifier l'autorisation de paiement des frais de déplacement de 152,51 \$ à madame Kédina Fleury-Samson pour la rencontre de la Commission « Jeunes et démocratie » tenue à Montréal le 18 juin 2010.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10.06.444 CORRECTION À LA RÉOLUTION 10.03.167 CONCERNANT LA VENTE D'UN TERRAIN

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté à la séance du 15 mars 2010 la résolution 10.03.167 autorisant la vente du lot 3 755 987 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter une correction à ladite résolution;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de corriger la résolution 10.03.167 par la présente et d'autoriser la vente du lot 3 755 987 du cadastre du Québec portant le numéro civique 68 de l'avenue des Aviateurs dans les Îlots du Crépuscule à madame Mireille Tremblay et monsieur Maxime Tremblay. Les conditions précisées à la résolution 10.03.167 de ce conseil s'appliquent toujours à savoir un prix de 21,63 \$ le m² (2,01 \$ le pi²) pour une superficie d'environ 542,9 m² (5 843,73 pi²) et un montant total de 11 742,93 \$. Le conseil autorise le maire de Mont-Joli, ou le maire suppléant, de même que le directeur général, ou le greffier, à signer pour et au nom de la Ville les documents légaux relatifs à la transaction que rédigera Me Nadine Rioux, notaire désignée par les acheteurs.

10.06.445 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE DE L'AFFICHE PROMOTIONNELLE DE LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a installé une affiche promotionnelle au site d'arrivée de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT la pertinence d'installer un éclairage adéquat de ladite affiche;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont soumis des propositions en ce sens à savoir :

- Les Électriciens Jacques Bérubé inc : 4 998 \$, plus les taxes
- Jean-Pierre St-Amand inc. : 4 000 \$, plus les taxes

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accorder à Jean-Pierre St-Amand inc. le contrat d'installation d'éclairage de l'affiche promotionnelle de la Ville de Mont-Joli au site d'arrivée de l'autoroute 20, et ce, au montant de 4 000 \$, plus les taxes. Cette dépense sera financée par le fonds de roulement de la Ville et remboursée sur une période de cinq (5) ans.

10.06.446 AUTORISATION DE RÉSERVATION D'UN ESPACE POUR L'INSTALLATION D'UNE AFFICHE PROMOTIONNELLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire installer une affiche assurant la promotion de la « Capitale des murs peints » dans le secteur de Sainte-Luce;

CONSIDÉRANT QU'un site de qualité a été ciblé à cette fin, site appartenant à monsieur Georges Beaulieu;

CONSIDÉRANT QUE des démarches doivent être menées afin d'obtenir les autorisations nécessaires de la municipalité de Sainte-Luce, de la MRC de La Mitis et de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur du développement économique, monsieur Léo Caron, à effectuer les démarches nécessaires pour la réservation d'un terrain à Sainte-Luce appartenant à monsieur Georges Beaulieu, et ce, pour une somme de 250 \$ en 2010 et de 500 \$ pour les suivantes, ainsi qu'à l'obtention des autorisations nécessaires à l'installation d'une affiche promotionnelle auprès de la municipalité de Sainte-Luce, de la MRC de La Mitis et de la CPTAQ.

10.06.447 RATIFICATION D'UN MANDAT À MONSIEUR NELSON BANVILLE, ARPEUTEUR GÉOMÈTRE, POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION DE LA GARE DE RIVIÈRE-BLANCHE ET D'UN BÂTIMENT SANITAIRE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de ratifier le mandat accordé à monsieur Nelson Banville, arpenteur géomètre, pour la réalisation d'un plan d'implantation dans le cadre du déménagement de la Gare de Rivière-Blanche au site d'arrivée de l'autoroute 20 et de l'installation d'un bâtiment sanitaire.

10.06.448 ADJUDICATION D'UN MANDAT À MONSIEUR CLAUDE VÉZINA, ARPEUTEUR GÉOMÈTRE, POUR UNE SUBDIVISION CADASTRALE DANS LE DOSSIER DE RÉSIDENCE SUPERVISÉE EN SANTÉ MENTALE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de confier à monsieur Claude Vézina, arpenteur géomètre, le mandat de procéder à une subdivision cadastrale dans le cadre du projet de résidence supervisée en santé mentale au nord-est de l'avenue Pierre-Normand.

10.06.449 ENGAGEMENT DE LA VILLE DE MONT-JOLI À NE PAS AMÉNAGER D'ACCÈS SUR LES RUES HENRI-ROULEAU ET/OU BERTRAND

CONSIDÉRANT QU'une résidence supervisée en santé mentale sera érigée sur les terrains situés au nord de l'avenue Pierre-Normand, entre les rues Bertrand et Henri-Rouleau;

CONSIDÉRANT la volonté commune des promoteurs et de la Ville de Mont-Joli de préserver la quiétude et la sécurité de ce secteur;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli s'engage, dans l'éventualité de la réalisation d'un développement domiciliaire dans ce secteur, à ne pas aménager d'accès reliant les rues Henri-Rouleau et/ou Bertrand.

10.06.450

AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN DU SITE D'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20 À 9212-6010 QUÉBEC INC. (GESTION RPRF)

CONSIDÉRANT QUE la firme 9212-6010 QUÉBEC INC. (Gestion RPRF) désire se prévaloir de son option d'achat d'un terrain d'environ 20 000 p² (1 853,2 m²) adjacent à sa propriété au site d'arrivée de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est disposée à procéder à une telle transaction selon les conditions précisées à la proposition datée du 23 juillet 2009 et signée par le directeur du développement économique, monsieur Léo Caron, de même que le directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente d'un terrain formé des lots 202 Ptie et 203 Ptie du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flavie, circonscription foncière de Rimouski, représentant une superficie de 20 000 p² (1 853,2 m²), le tout illustré au plan accompagnant la description technique préparée par monsieur Nelson Banville, arpenteur géomètre, et portant le numéro 2983 de ses minutes. Le prix de vente est de 4 \$ le pi² pour une somme totale de 80 000 \$ payable sur une période de dix (10) ans en versements égaux de 8 000 \$. Un intérêt de 5% l'an à compter de la date de la signature du contrat de vente s'appliquera et sera payable annuellement au même moment que les versements de capital.

Par cette même résolution, le conseil autorise le maire, ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général, ou le greffier, à signer pour et au nom de la Ville les documents relatifs à cette transaction.

10.06.451

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU COLLOQUE ANNUEL DE LA FONDATION RUES PRINCIPALES

CONSIDÉRANT QUE le 23^e Colloque annuel de la Fondation Rues principales aura lieu à Québec le mercredi 29 septembre 2010 à Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli travaille conjointement avec cet organisme dans sa démarche de revitalisation commerciale;

CONSIDÉRANT la pertinence pour la Ville de déléguer des représentants à cette rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, monsieur Jean Bélanger, le directeur général, monsieur Joël Harrisson, ainsi que le directeur du développement économique, monsieur Léo Caron, à participer au 23^e Colloque annuel de la Fondation Rues principales le mercredi 29 septembre 2010 à Québec. Le conseil autorise le remboursement des frais d'inscription, d'hébergement, de restauration et de déplacement.

FINANCES

10.06.452 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR UN ESTIMÉ PRÉLIMINAIRE DE L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DU CHÂTEAU LANDRY (VILLA DES MARGUERITES)

CONSIDÉRANT QUE la firme Beudet, Faille, Normand, architectes, a présenté la facture 10-099 relative à la préparation d'un estimé préliminaire pour l'aménagement intérieur du Château Landry (Villa des Marguerites) en date du 31 mai 2010 représentant l'étape 1 du mandat soit l'analyse du code national du bâtiment et de la réglementation applicable;

CONSIDÉRANT QUE le service des finances a procédé à la vérification de ladite facture;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la firme Beudet, Faille, Normand, architectes, de la facture 10-099 relative à la préparation d'un estimé préliminaire pour l'aménagement intérieur du Château Landry (Villa des Marguerites), et ce, au montant de 1 500 \$ plus les taxes.

10.06.453 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES PLANS ET DEVIS RELATIF À LA RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DU CHÂTEAU LANDRY (VILLA DES MARGUERITES)

CONSIDÉRANT QUE la firme Beudet, Faille, Normand, architectes, a présenté la facture 10-086 relative à la préparation des plans et devis pour la réfection de l'enveloppe extérieure du Château Landry (Villa des Marguerites) en date du 31 mai 2010;

CONSIDÉRANT QUE le service des finances a procédé à la vérification de ladite facture;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la firme Beudet, Faille, Normand, architectes, de la facture 10-086 relative à la préparation des plans et devis pour la réfection de l'enveloppe extérieure du Château Landry (Villa des Marguerites), et ce, au montant de 9 250,56 \$ plus les taxes.

10.06.454 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ESTIMATION DES COÛTS D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ POUR LE CHÂTEAU LANDRY (VILLA DES MARGUERITES)

Cet item est retiré

10.06.455 RENOUVELLEMENT DE LA PROTECTION D'ASSURANCE POUR LES FRAIS JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler la protection d'assurance « Frais juridiques » conformément aux dispositions de la Loi C-21;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) propositions ont été demandées et qu'une seule a été soumise à l'examen du directeur des finances et trésorier de la Ville de Mont-Joli, monsieur Steve Corneau, à savoir :

- Wintoniak et Motard Assurances : 500 000 \$ / réclamation – 1 000 000 \$ / période d'assurance pour une prime annuelle de 1 250 \$, plus les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la proposition et la recommandation de monsieur Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'assurance « Frais juridiques » selon les termes de la proposition de la firme Wintoniak et Motard Assurances à savoir une couverture de 500 000 \$ par réclamation et un plafond de 1 000 000 \$ par période d'assurance pour une prime annuelle de 1 250 \$ plus les taxes. Cette dépense est prévue au budget 2010 de la Ville de Mont-Joli.

10.06.456 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS PAR LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE des demandes d'appui financier ont été transmises à la Ville;

CONSIDÉRANT l'analyse desdites demande et la recommandation des membres du comité des dons;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil autorise les dons suivants :

| Organismes | Objet | Dons |
|---|-----------------------------|------------------------------|
| CLAC- Vin et fromage 11 septembre 2010 | Activité bénéfice | 1 carte à 100 \$ |
| Chambre de commerce et industrie Mont-Joli/Mitis 12 sept. 2010 | Tournoi de golf bénéfice | 1 carte à 100 \$ |
| Société Parkinson 21 août 2010 | Tournoi de golf bénéfice | 1 carte à 100 \$ |
| BSL – Robert Piché Club Optimiste Noël du Bonheur | Tournoi de golf bénéfice | 2 cartes à 100 \$ = 200\$ |
| Radio communautaire CKMN-FM 96,5 | Radiothon de la solidarité | 500 \$ |

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

10.06.457 AUTORISATION DE COMPENSATION POUR SURCROÎT DE RESPONSABILITÉS

CONSIDÉRANT le départ du directeur des travaux publics et la vacance à ce poste pour une période indéfinie;

CONSIDÉRANT le nombre important de projets en cours dans la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE les membres de l'équipe de direction doivent se partager un surplus de responsabilités afin de respecter les échéanciers des travaux;

CONSIDÉRANT l'article 8.05 de la *Politique des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Mont-Joli* selon laquelle « l'employé cadre qui occupe temporairement un poste en sus de celui qu'il occupe déjà, ou l'employé cadre qui occupe temporairement un poste comportant plus de responsabilités, voit son salaire majoré de dix pour cent (10%) durant toute cette période »;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une compensation financière représentant 10% de leur salaire selon la répartition suivante :

- 5% au directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, monsieur Léo Caron;
- 2,5% au directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;
- 2,5% au directeur des communications et greffier, monsieur Yves Sénéchal.

Ces compensations sont autorisées à compter du 11 mai 2010 et cesseront sur décision des membres du conseil.

10.06.458

NOMINATION D'UN ADJOINT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter des dispositions assurant la bonne marche des affaires courantes de la Ville en l'absence prolongée du directeur général;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Léo Caron à titre d'adjoint au directeur général. Monsieur Caron assumera cette responsabilité lorsque le directeur général s'absentera pour une période excédant deux (2) semaines ou lorsque celui-ci le jugera pertinent, et ce, en conformité avec la *Politique des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Mont-Joli*.

10.06.459

RATIFICATION D'EMBAUCHE DE PERSONNEL SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche de monsieur Jean-Denis Déry à titre d'employé surnuméraire au service des travaux publics.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.06.460

MODIFICATION DE LA VITESSE PERMISE SUR L'AVENUE SANATORIUM

CONSIDÉRANT l'existence d'une problématique de vitesse sur l'avenue Sanatorium pour le segment à l'ouest du numéro civique 515 jusqu'à la limite ouest de la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT les données recueillies par une étude de circulation de la Sûreté du Québec (SQ) pour ce secteur;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Mont-Joli d'assurer la sécurité des résidents de même que celle des usagers de l'avenue Sanatorium;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9 du règlement 2001-1002 de la Ville de Mont-Joli concernant la circulation et le stationnement dans le périmètre urbain stipule que le conseil peut modifier par résolution la signalisation routière en vigueur sur son territoire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de modifier la limite de vitesse permise sur l'avenue Sanatorium selon les trois (3) sites identifiés par l'étude de circulation réalisée à l'automne 2009 par la Sûreté du Québec (SQ). Ainsi, nul ne pourra conduire un véhicule à une vitesse supérieure à :

- 70 km/h, pour la portion allant du numéro civique 366 au numéro civique 754, avenue Sanatorium, inclusivement (« la côte du San »);
- 50 km/h, pour la portion allant du numéro civique 780 au numéro civique 1090 de l'avenue Sanatorium, inclusivement (face au CSSS de La Mitis);
- 80 km/h, pour la portion à l'ouest du numéro civique 1090, avenue Sanatorium jusqu'à la limite de la Ville de Mont-Joli.

10.06.461

AUTORISATION D'EMBAUCHE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA RÉGION DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de nouveaux pompiers à temps partiel pour le service de sécurité incendie de la Région de Mont-Joli. Il s'agit de madame Marie-Élise Gagnon ainsi que de messieurs Réginald Michaud, Kévin Chamberland, Manu Duhamel, Yoan Bérubé, Alexandre Fortin et Alain D'Amours, conformément à la recommandation de monsieur Vincent Dubé, directeur du service. Par la présente résolution, le conseil autorise également la tenue de deux (2) appels de candidatures. Le premier permettra la création d'une banque de candidats intéressés à devenir pompier à temps partiel alors que le second visera à combler un poste de Lieutenant à l'élaboration de plan d'intervention/opérations, aussi à temps partiel.

TRAVAUX PUBLICS

10.06.462

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES PLANS ET DEVIS DE LA ZONE TOURISTIQUE À L'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche ltée, Groupe-conseil, a présenté la facture 0132144 relative à la préparation des plans et devis et de la demande de certificat d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour l'aménagement de la zone touristique au site d'arrivée de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT QUE le service des finances a procédé à la vérification de ladite facture;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la firme Roche ltée, Groupe-conseil, de la facture 0132144 relative à la préparation des plans et devis et de la demande de certificat d'autorisation au MDDEP pour l'aménagement de la zone touristique au site d'arrivée de l'autoroute 20, et ce, au montant de 10 800 \$ plus les taxes.

10.06.463

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES PLANS ET DEVIS DE LA ZONE COMMERCIALE À L'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche ltée, Groupe-conseil, a présenté la facture 0132145 relative à la préparation des plans et devis et de la demande de certificat d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour l'aménagement de la zone commerciale au site d'arrivée de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT QUE le service des finances a procédé à la vérification de ladite facture;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la firme Roche ltée, Groupe-conseil, de la facture 0132145 relative à la préparation des plans et devis et de la demande de certificat d'autorisation au MDDEP pour l'aménagement de la zone commerciale au site d'arrivée de l'autoroute 20, et ce, au montant de 6 560 \$ plus les taxes.

10.06.464

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA CONCEPTION ET LA RÉALISATION DES PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR LA ZONE AÉROPORTUAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli et la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli désirent procéder à l'installation de panneaux de signalisation aux abords de l'aéroport;

CONSIDÉRANT QUE le projet inclut cinq (5) panneaux dont deux (2) de plus grandes dimensions qui seront placés de chaque côté, nord et sud de l'entrée de la rue menant à l'aéroport et de la route 132 alors que le troisième sera implanté sur le Chemin Perreault Est, à l'entrée du parc industriel aéroportuaire Pierre-DeBané;

CONSIDÉRANT QUE lesdits panneaux sont similaires à la signalisation utilisée par le Ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE des propositions ont été sollicités en ce sens à savoir :

- Charles Innes Kalitec : n'a pas donné suite
- Signo Tech : 20 090,50 \$ plus les taxes et installation

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Signotech inc. un contrat pour la conception et la réalisation de trois (3) panneaux de signalisation de la zone aéroportuaire, et ce, au montant de 29 722,85 \$, taxes incluses. À noter que la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli, le Ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Ville de Mont-Joli sont partenaires à ce projet de sorte que les coûts seront partagés de la façon suivante :

- Régie intermunicipale de l'aéroport régional : 11 865,56 \$
- Ministère des Transports du Québec (MTQ) : 726,36 \$
- Ville de Mont-Joli : 17 139,93 \$

10.06.465

AUTORISATION DE REMPLACEMENT D'UNE RAMPE À LA SALLE PÈRE-ANDRÉ-BOUTIN

CONSIDÉRANT QUE la rampe d'accès extérieure de la salle communautaire Père-André-Boutin est endommagée et ne répond plus aux normes de sécurité en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli et le comité de gestion de la salle communautaire Père-André-Boutin acceptent de partager les frais de remplacement à parts égales;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Les Soudures Marc Valcourt le mandat de remplacer la rampe d'accès extérieure de la salle communautaire Père-André-Boutin pour un montant de 3 000 \$, plus les taxes, qui sera assumé à parts égales par le comité de gestion de la salle et la Ville de Mont-Joli.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.06.466

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RELATIVE AU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2010-1241 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210 DE LA VILLE DE MONT-JOLI AFIN D'ABAISSE LA DENSITÉ D'OCCUPATION DANS LA ZONE 242 AINSI QUE D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGES « HABITATION EN COMMUN » DANS LA ZONE 508 (MTF)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1, articles 123 et suivants), le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire réduire les seuils de densité d'occupation à l'intérieur de l'îlot formé du boulevard Jacques-Cartier et des rues D'Anjou et Benoit-Quimper;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire permettre les habitations communautaires dans la zone 508 (MTF) située dans le secteur du boulevard Benoît-Gaboury, entre les avenues Sanatorium et Guérin;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion en ce sens a été donné lors de la séance du 7 juin 2010 ;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à ces demandes de modification de zonage;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que soit adopté le second projet de règlement 2010-1241 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-1210 afin d'abaisser la densité d'occupation de la zone 242 ainsi que d'ajouter la classe d'usages « Habitation en commun » dans la zone 508 (MTF).

10.06.467

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2010-1241 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210 DE LA VILLE DE MONT-JOLI AFIN D'ABAISSE LA DENSITÉ D'OCCUPATION DANS LA ZONE 242 AINSI QUE D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGES « HABITATION EN COMMUN » DANS LA ZONE 508 (MTF)

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de règlement 2010-1241 modifiant le règlement de zonage 2009-1210 de la Ville de Mont-Joli afin d'abaisser la densité d'occupation dans la zone 242 ainsi que d'ajouter la classe d'usages « Habitation en commun » dans la zone 508 (MTF).

10.06.468 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI

La conseillère Kédina Fleury-Samson donne avis de motion avec dispense de lecture que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement modifiant le règlement concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Mont-Joli.

10.06.469 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À ASSELIN & ASSELIN DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION CADASTRALE, PHASE 2

CONSIDÉRANT QUE la seconde phase de la rénovation cadastrale commandée par le gouvernement du Québec a permis de relever un certain nombre d'irrégularités;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régulariser les situations d'empiètement constatées par la firme d'arpenteurs géomètres au dossier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de confier à la firme Asselin & Asselin un mandat de services professionnels d'arpentage afin de régulariser les situations d'empiètement constatées à l'occasion de la seconde phase de la rénovation cadastrale sur le territoire de la Ville de Mont-Joli.

10.06.470 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉDACTION DES ACTES NOTARIÉS DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION CADASTRALE, PHASE 2

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder à Me Jacques Michaud, notaire, le mandat de rédiger les documents nécessaires au règlement de situations d'empiètement constatées dans le cadre de la phase 2 de la rénovation cadastrale à Mont-Joli. Lesdites situations concernent les propriétés de monsieur Julien Lévesque, Germain Pelletier Ltée et Pouliot Chevrolet inc. Par cette même résolution, le conseil autorise le maire de Mont-Joli, ou le maire suppléant, de même que le directeur général, ou le greffier, à signer pour et au nom de la Ville les documents relatifs à la transaction.

AFFAIRES NOUVELLES

10.06.471 APPUI À L'INDUSTRIE SYLVICOLE RÉGIONALE

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC de La Mitis, comme tout le Bas-St-Laurent, reçoit un message contradictoire aux volontés gouvernementales à l'effet de revaloriser l'emploi des travailleurs forestiers, une préoccupation de la ministre Nathalie Normandeau;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des aides financières consenties au soutien des activités forestières telles que le programme de mise en valeur de la forêt privée, le programme d'investissement sylvicole (PIS), le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II ainsi que les travaux sylvicoles à réaliser en forêt publique ont tous été amputés de 5 à 20% par rapport à l'année 2009;

CONSIDÉRANT QUE les récentes coupures annoncées par le gouvernement du Québec amèneront les entreprises d'aménagement à raccourcir la période d'emploi pour les travailleurs forestiers et, dans plusieurs cas, entraînera carrément des suppressions d'emplois;

CONSIDÉRANT QU'il faut maintenir les investissements dans un contexte où perdurent les difficultés de l'industrie forestière;

CONSIDÉRANT QUE les travailleurs devraient être situés au cœur du nouveau Régime forestier

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration des conditions de travail du personnel en forêt ne passe certainement pas par une diminution du nombre de semaines travaillées, conséquence directe des coupures;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités rurales de notre territoire misent essentiellement sur les activités forestières pour maintenir leur économie;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de demander au gouvernement provincial, par la voix de la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Nathalie Normandeau, de rétablir l'aide consentie aux activités sylvicoles au niveau de l'année 2009 afin d'éviter les pertes d'emplois tout en permettant aux travailleurs de cumuler suffisamment de temps pour se qualifier à l'assurance-emploi et ainsi bénéficier de prestations pour la période hivernale.

10.06.472

AUTORISATION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE AU PARC INDUSTRIEL AÉROPORTUAIRE PIERRE-DEBANÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli s'était engagée par contrat lors de l'acquisition des terrains excédentaires de la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli à participer financièrement à la mise en place d'une clôture entre ledit parc et l'espace aérien;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a procédé à un appel d'offres en ce sens auquel une seule entreprise a donné suite;

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité de la soumission et la recommandation du directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement d'une somme de 38 044,69 \$, incluant les taxes, pour la mise en place d'une clôture délimitant l'espace aérien et le parc industriel aéroportuaire Pierre-DeBané. Cette dépense correspond à 50% du coût total des travaux, l'autre moitié étant assumée par la Régie régional de l'aéroport. La somme sera puisée au règlement d'emprunt 2007-1155.

10.06.473 APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE GROUPE LECHASSEUR LTÉE ET LA VILLE DE MONT-JOLI POUR LA TENUE DU FESTI-DRAG 2010

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'approuver le protocole d'entente liant le Groupe Lechasseur Ltée et la Ville de Mont-Joli dans le cadre de la présentation des deux (2) éditions du Festi-Drage 2010 qui auront lieu les 3 et 4 juillet ainsi que les 14 et 15 août. Ledit protocole s'appliquera pour une durée de cinq (5) ans soit de 2010 à 2014 inclusivement. Par cette même résolution, le conseil autorise le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrison, à signer ce protocole pour et au nom de la Ville de Mont-Joli.

10.06.474 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Roger Boudreau demande quelques précisions concernant les nouvelles limites de vitesse sur l'avenue du Sanatorium.

Monsieur Jean Bélanger explique que la limite pour « la côte du San » sera de 70 km/h à partir du garage municipal. Par la suite elle sera de 50 km/h, du CSSSM jusqu'à l'actuelle section de 80 km/h. Cela signifie qu'il n'y aura plus de segment à 70 km/h.

Monsieur Roger Boudreau questionne le conseil à propos de son engagement relatif aux accès sur Bertrand et Henri-Rouleau.

Monsieur Bélanger précise que lors d'un éventuel développement domiciliaire, la Ville n'aménagerait pas d'accès permettant de circuler d'une rue à l'autre par souci de quiétude pour les résidents.

10.06.475 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h15, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier